

CORBEIL, le 09 septembre 2025

Objet : information destinée uniquement aux délégués(es) MFTGS.

Chers délégués, chères déléguées,

Information générale :

Voici quelques informations concernant notre mutuelle MFTGS, suite à l'Assemblée générale 2025. Sachez que des informations sont mises régulièrement sur le site de la mutuelle, afin que tous les adhérents puissent avoir connaissance des principaux faits.

Information délégué(e) :

Comme après chaque Assemblée générale, le conseil d'administration vous tient informé des résultats de l'Assemblée générale au cours de laquelle, la majorité des délégués ont délibéré et voté les résolutions qui étaient à l'ordre du jour.

Voici le compte rendu de l'assemblée générale 2025.

Cette année 2025, nous avons eu la possibilité que notre assemblée générale se déroule comme d'habitude, au mois de juin dans la salle « Convivialité » du C.S.E. du site de CORBEIL.

Cette Assemblée demeure une rencontre privilégiée pour informer, faire le point des actions entreprises et des résultats obtenus, rendre compte aux adhérents dont vous êtes les représentants. C'est aussi le moment d'avoir avec vous un échange et de vérifier de la pertinence de nos activités par rapport à vos attentes, et aux décisions prises lors de notre dernière Assemblée par le Conseil d'Administration.

Il ne faut pas oublier que notre mutuelle n'est pas une entreprise, c'est un organisme à but non lucratif. Il n'y a donc pas d'actionnaire, elle est gérée par des bénévoles salariés et retraités du groupe SAFRAN.

Notre Mutuelle a une organisation démocratique qui permet à chaque adhérent d'intervenir dans les délibérations par l'intermédiaire des délégués de Sections qu'ils élisent pour siéger aux Assemblées générales, seules instances à même de décider des grandes orientations de la mutuelle MFTGS.

Etre délégué(e) Mutualiste, un rôle essentiel. Ainsi, dans l'esprit de notre mutuelle, être délégué(e) mutualiste, c'est être au plus près de l'actualité mutualiste. C'est participer pleinement à la vie mutualiste par son évolution et améliorer le service rendu par la MFTGS aux adhérents, en se faisant leur porte-parole.

Les délégués(es) ont un rôle essentiel à assurer puisque ce sont eux qui font remonter les remarques et les besoins des adhérents lors des Assemblées générales. Ils sont le relais des adhérents et du Conseil d'administration qui gère au quotidien notre mutuelle MFTGS.

Nous rappelons qu'il y a la possibilité de poser vos interrogations ou vos questions sur le site Internet de notre mutuelle MFTGS ou en vous adressant auprès du Directeur Opérationnel situé au siège de la mutuelle sur le site d'ÉVRY-CORBEIL, ou par l'intermédiaire des bureaux MFTGS présents sur les sites de GENNEVILLIERS et de VELIZY.

MFTGS

Régie par le Code de la Mutualité

B.P. 151 - 91005 ÉVRY CEDEX

N° INSEE : 785 196 155

LEI : 969500XCLZLC9YJIU633

Contact téléphonique sur votre carte mutuelle - www.mftgs.fr - contact@mftgs.fr

N° PREFECTORAL 91M000819 - N° SIRET 785 196 155 00010

Compte rendu de l'assemblée générale MFTGS du 13 juin 2025

Compte rendu des résolutions de l'Assemblée générale 2025 :

L'année 2024 et le début de l'année 2025

A cette Assemblée, il y a eu 13 délégués(es) présents(es) et 8 délégués(es) représentés(es), soit un total de 21 délégués(es) pour 22 délégués(es) convoqués(es), soit la majorité des délégués(es) représentant les adhérents et pouvant délibérer sur les résolutions à l'ordre du jour.

Le quorum étant atteint puisque 21 délégués étaient présents et représentés pour les 22 délégués convoqués sur les 31 délégués statutaires. L'Assemblée générale peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour qui font l'objet d'une résolution :

L'Assemblée générale est déclarée ouverte à 9 H00.

Election des scrutateurs des commissions des mandats et des candidatures :

Mmes Brigitte LESSCHAEVE et Véronique VELARD sont élues à l'unanimité des délégués.

Résolution N° 1 :

Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 13 juin 2024 :

Après lecture, le procès-verbal de l'Assemblée générale du 15 juin 2023 est proposé au vote de l'assemblée générale, tel qu'il lui est présenté.

L'Assemblée générale approuve le procès-verbal de l'Assemblée générale du 13 juin 2024

à l'unanimité des délégués présents par :

Pour : 21 voix – Contre : 0 voix - Abstention : 0 voix – Nul : 0 voix.

Résolution N° 2 :

Lecture et approbation du Rapport moral du Conseil d'administration :

Le président rappelle les valeurs de la MFTGS, les principaux points de l'organisation et le fonctionnement de la mutuelle MFTGS ainsi que le rôle des délégués.

Il informe sur les principaux faits marquants et attire l'attention sur la composition du conseil d'administration et le besoin de nouveaux membres.

L'Assemblée générale approuve le rapport moral 2023 du Conseil d'administration à l'unanimité des délégués présents par :

Pour : 21 voix – Contre : 0 voix - Abstention : 0 voix - Nul : 0 voix.

(*) Voir en annexe l'extrait du discours du président, M. Gilles MULLER sur le rapport moral.

Résolution N° 3 :

Approbation des comptes annuels de l'exercice 2024, clos au 31 décembre 2024 :

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration approuve les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024.

(Bilan, compte de résultat et annexes), tels qu'ils lui sont présentés.

L'Assemblée générale approuve les comptes annuels de l'exercice 2020, clos au 31 décembre 2020

à l'unanimité des délégués présents par :

Pour : 21 voix – Contre : 0 voix - Abstention : 0 voix - Nul : 0 voix.

MFTGS

Régie par le Code de la Mutualité

B.P. 151 - 91005 ÉVRY CEDEX

N° INSEE : 785 196 155

LEI : 969500XCLZLC9YJUI633

Contact téléphonique sur votre carte mutuelle - www.mftgs.fr - contact@mftgs.fr

N° PREFECTORAL 91M000819 - N° SIRET 785 196 155 00010

Compte rendu de l'assemblée générale MFTGS du 13 juin 2025

Résolution N° 4 :

Approbation du rapport de gestion 2024 du Conseil d'administration sur les comptes clos le 31*-12-2024 :

Le président indique que tous les éléments contenus dans le rapport de gestion ont été évoqués et expliqués lors des points précédents.

L'Assemblée générale approuve le rapport de gestion 2023 du conseil d'administration à l'unanimité des délégués présents par :

Pour : 21 voix – Contre : 0 voix - Abstention : 0 voix - Nul : 0 voix.

Résolution N° 5 :

Constat de l'exercice 2024 et décision d'affectation du résultat excédentaire de 112 693€ par l'assemblée générale qui est affecté conformément aux propositions du conseil d'administration au poste de « réserves contractuelles » :

Le président rappelle que l'excédent de l'exercice 2023 a été expliqué lors des comptes.

L'Assemblée générale approuve le résultat de l'exercice 2023 excédentaire de 105.819€

*Pour l'affectation au poste de « Réserves contractuelles »,
Conformément aux propositions du conseil d'administration
à la majorité des délégués présents par :*

Pour : 20 voix – Contre : 0 voix - Abstention : 1 voix - Nul : 0 voix

Résolution N° 6 :

Lecture des rapports sur les conventions réglementées et les conventions visées et approbation par l'assemblée générale des rapports du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées :

L'Assemblée générale approuve les rapports sur les conventions réglementées du commissaire aux comptes

à la majorité des délégués présents par :

Pour : 20 voix – Contre : 1 voix - Abstention : 0 voix – Nul : 0 voix.

Résolution N°7 :

L'assemblée générale donne quitus de leur gestion à tous les administrateurs pour l'exercice clos au 31 décembre 2024 :

L'Assemblée générale donne le quitus de gestion à tous les administrateurs pour l'exercice clos au 31-12-2023

à l'unanimité des délégués présents par :

Pour : 21 voix – Contre : 0 voix - Abstention : 0 voix – Nul : 0 voix.

Résolution N° 8 :

L'assemblée générale adopte dans leur intégralité les modifications du règlement intérieur telles quel lui sont présentées :

L'Assemblée générale adopte dans leur intégralité les modifications du règlement intérieur telles quel lui sont présentées

à l'unanimité des délégués présents par :

Pour : 21 voix – Contre : 0 voix - Abstention : 0 voix – Nul : 0 voix.

MFTGS

Régie par le Code de la Mutualité

B.P. 151 - 91005 ÉVRY CEDEX

N° INSEE : 785 196 155

LEI : 969500XCLZLC9YJUI633

Contact téléphonique sur votre carte mutuelle - www.mftgs.fr - contact@mftgs.fr

N° PREFECTORAL 91M000819 - N° SIRET 785 196 155 00010

Compte rendu de l'assemblée générale MFTGS du 13 juin 2025

Résolution N° 9 :

L'assemblée générale adopte dans leur intégralité les modifications du règlement mutualiste telles quel lui sont présentées :

L'Assemblée générale adopte dans leur intégralité les modifications du règlement mutualiste telles quel lui sont présentées

à l'unanimité des délégués présents par :

Pour : 21 voix – Contre : 0 voix - Abstention : 0 voix – Nul : 0 voix.

Résolution N° 10 :

L'assemblée générale adopte dans leur intégralité les modifications des statuts telles quel lui sont présentées :

L'Assemblée générale adopte dans leur intégralité les modifications Des statuts telles quel lui sont présentées

à la majorité des délégués présents par :

Pour : 18 voix – Contre : 0 voix - Abstention : 0 voix – Nul : 3voix.

Résolution N° 11 :

L'assemblée générale adopte dans leur intégralité les modifications des contrats R320 et JADE telles quel lui sont présentées :

L'Assemblée générale adopte dans leur intégralité les modifications Des contrats R320 et JADE telles quel lui sont présentées

à l'unanimité des délégués présents par :

Pour : 21 voix – Contre : 0 voix - Abstention : 0 voix – Nul : 0 voix.

Résolution N° 12 :

Ratification de l'élection du nouvel administrateur, M. Olivier MUSZYNSKI, par suite de la cooptation de sa candidature par le conseil d'administration du 22-11-2024 suivant les statuts MFTGS pour une durée de mandat de 6 ans :

L'Assemblée générale ratifie l'élection du nouvel administrateur, M. Olivier MUSZYNSKI, par suite de la cooptation de sa candidature par le conseil d'administration du 22-11-2024 suivant les statuts MFTGS pour une durée de mandat de 6 ans

à la majorité des délégués présents par :

Pour : 19 voix – Contre : 1 voix - Abstention : 1 voix – Nul : 0 voix.

Résolution N° 13 :

Ratification de l'élection du nouvel administrateur, M. Fabien DUC, par suite de la cooptation de sa candidature par le conseil d'administration du 06-12-2024 suivant les statuts MFTGS :

L'Assemblée générale ratifie l'élection du nouvel administrateur, M. Fabien DUC, Par suite a à la cooptation de sa candidature par le conseil d'administration du 22-09-2023 suivant les statuts MFTGS pour une durée de mandat de 6 ans

à la majorité des délégués présents par :

Pour : 20 voix – Contre : 0 voix - Abstention : 1 voix – Nul : 0 voix-

MFTGS

Régie par le Code de la Mutualité

B.P. 151 - 91005 ÉVRY CEDEX

N° INSEE : 785 196 155

LEI : 969500XCLZLC9YJIU633

Contact téléphonique sur votre carte mutuelle - www.mftgs.fr - contact@mftgs.fr

N° PREFECTORAL 91M000819 - N° SIRET 785 196 155 00010

Compte rendu de l'assemblée générale MFTGS du 13 juin 2025

Résolution N° 14 :

Approbation par l'assemblée générale de la fixation du nombre d'administrateurs pour l'exercice 2025-2026, à 18 membres :

L'Assemblée générale approuve la fixation du nombre d'administrateurs pour l'exercice 2024-2025 à 18 membres à l'unanimité des délégués présents par :

Pour : 21 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 0 voix – Nul : 0 voix.

Résolution N° 15 :

Approbation de la fixation des opérations individuelles visées au § II de l'article L 221-2 du Code de la mutualité :

L'Assemblée générale approuve la fixation des opérations individuelles visées au § II de l'article L 221-2 du Code de la mutualité à la majorité des délégués présents par :

Pour : 19 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 2 voix – Nul : 0 voix

Résolution N° 16 :

Approbation de la fixation des opérations collectives visées au § III de l'article L 221-2 du Code de la mutualité :

L'Assemblée générale approuve la fixation des opérations collectives visées au § III de l'article L 221-2 du Code de la mutualité à la majorité des délégués présents par :

Pour : 19 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 2 voix – Nul : 0 voix

Point N° 18 :

Lecture du rapport de la commission Sociale d'entraide et de Secours :

Point N° 19 :

Lecture du rapport de la commission des mandats et des candidatures :

Point N° 20 :

Présentation et vote des résolutions (voir feuilles pages N°3 et N°4 jointes à la convocation :

Point 21. Discours de clôture de l'Assemblée générale :

Le Président M. Gilles MULLER présente aux délégués les salariés travaillant dans les bureaux de la mutuelle MFTGS des sites SAFRAN.

Le Président M. Gilles MULLER remercie tous les délégués de leur participation à cette Assemblée générale, ainsi que les membres du conseil d'administration et les invités.

Il remercie chaleureusement le directeur opérationnel, M. Stéphane ZIACK pour la gestion et l'organisation de cette assemblée générale, ainsi que l'ensemble du personnel de la mutuelle.

(*) Annexe de l'extrait du rapport moral :

Fin des travaux à 12H15.

M. Gilles MULLER
Président MFTGS.

MFTGS

Régie par le Code de la Mutualité

B.P. 151 - 91005 ÉVRY CEDEX

N° INSEE : 785 196 155

LEI : 969500XCLZLC9YJIU633

Contact téléphonique sur votre carte mutuelle - www.mftgs.fr - contact@mftgs.fr

N° PREFECTORAL 91M000819 - N° SIRET 785 196 155 00010

Compte rendu de l'assemblée générale MFTGS du 13 juin 2025